

Un projet de loi de lutte contre le gaspillage ambitieux pour accélérer le recyclage des emballages plastiques

Paris, le 10 juillet 2019 – Porté par Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, le projet de loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est présenté aujourd'hui en Conseil des ministres.

Selon Françoise ANDRES, Présidente d'Elipso, « *ce texte ambitieux et fort, est un véritable Big Bang qui va bouleverser en profondeur le monde des déchets. Elipso en partage l'ambition pour accélérer et optimiser la collecte et le recyclage des emballages plastiques. Les emballages usagés ne doivent plus être perçus comme des déchets mais comme une ressource et traités comme tels* ».

Pas de hausse du recyclage sans une collecte de 100% des emballages

La collecte de 100% des emballages doit passer par la finalisation de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire, et par l'instauration d'une nouvelle Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages industriels. La mise en place d'une filière de compostage industriel permettrait également d'améliorer la collecte des biodéchets.

L'accès à la matière plastique recyclée est l'enjeu de demain pour les membres d'Elipso

Le projet de loi prévoit la possibilité d'imposer un pourcentage minimum d'incorporation de matière recyclée pour la mise sur le marché de certains produits. Françoise ANDRES souligne que « *l'accès à la matière plastique recyclée est l'enjeu de demain pour les producteurs d'emballages plastiques* ». Il devient dès lors essentiel d'accéder à la matière recyclée : la mise en place de dispositifs de consignes¹ et la nouvelle organisation de la collecte des emballages (ménagers et industriels) doit permettre d'augmenter les gisements de plastiques recyclés disponibles sur le marché.

La loi doit également soutenir le déploiement des nouvelles filières de recyclage plastique (film PP, PS, ...) et encourager l'innovation (recyclage chimique, ...) dans un secteur en pleine mutation.

Pour le secteur de l'emballage, Elipso soutient **la Responsabilité Élargie du Producteur** qui favorise la hausse du recyclage via ses outils comme les éco-modulations (bonus/malus) qui permettent de piloter avec finesse la création de filière pour chaque famille d'emballages. Ces modulations rejoignent les efforts des adhérents d'Elipso **en faveur de l'écoconception et de l'incorporation de matière recyclée**.

Françoise ANDRES, Présidente d'Elipso, « *souhaite un débat apaisé sur les emballages plastiques. Notre secteur innovant s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie circulaire. Le temps industriel est plus long que le temps médiatique. Notre industrie contribue pleinement à la réussite de la transition environnementale de notre pays* ».

ELIPSO est l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballages plastiques (rigides et souples) en France. Nos entreprises, présentes sur tout le territoire français, emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d'affaires annuel de 8,1 milliards d'euros. **Contact Presse Christophe MORVAN c.morvan@elipso.org 01 42 22 33 66**

¹ ELIPSO a pris position sur la consigne : <http://www.elipso.org/wp-content/uploads/2019/06/CP-Elipso-Consigne-11062019.pdf>